



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire - Section Martinique
Tél : 0596641560 - Fax : 0596641584
Adresse : Quartier Mignot, route du Vert-Pré 97231 Le Robert
Site Internet : www.snpespjj-fsu.org
Courriel : snpes972@gmail.com



Fort-de-France le 23 mars 2017

Déclaration liminaire au CTT du 23 mars 2017 Concernant le bilan social et celui de la formation

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique soulève l'importance et l'intérêt du dialogue social à travers le bilan social et le bilan de la formation 2016 ainsi présentés par la DTPJJ.

En effet, ces bilans censés présenter une synthèse de l'évolution de notre administration en apportant notamment des informations statistiques indispensables à l'analyse, à la réflexion et à la décision, doivent refléter pour autant les réalités du terrain.

Cependant, force est de constater, globalement, que les éléments apportés souffrent d'un manque de précisions et d'étaiements pour nourrir et approfondir l'analyse et la réflexion, et ne proposent pas de perspectives claires et concrètes.

Concernant le bilan social

S'il s'intéresse notamment aux effectifs des personnels du territoire, à leur mobilité, à l'absentéisme, le bilan social ainsi présenté paraît léger et succinct. Cela nous interpelle sérieusement sur la réelle vision de la Direction territoriale sur les réalités que vivent les agents dans les différentes unités.

A travers ce document, nous voulons mettre en lumière les difficultés que les agents de l'EPEI et du STEM0 rencontrent dans l'exercice de leurs missions. Nous dénonçons ouvertement le surmenage dont ils font l'objet et qui les pousse aux bords du « burn out », et attirons l'attention de la Direction sur les risques psychosociaux qui peuvent en découler.

Certes, concernant les personnels de l'UEHC, un accompagnement a été initié avec Mme MONTLOUIS pour les amener notamment à renforcer les relations au sein de l'équipe éducative, mais les difficultés persistent en terme d'effectifs insuffisants pour assurer les services au mieux, ce malgré le recrutement de 3 éducatrices contractuelles. Les nombreux congés maladie ordinaire, ou accidents de service occasionnés pour certains par des agressions commises par les jeunes placés, qui se transforment pour d'autres en Congé longue maladie, nous interrogent quant à la prise en compte par la Direction du climat de violence que subissent parfois les agents, et de l'accompagnement qui pourrait leur être proposé en référence au Protocole sur les agressions. Qu'en est-il de la cellule de veille ?

Ce point nous amène à mettre en exergue la question de la santé et du bien-être au travail, élément essentiel qui n'apparaît pas dans ce bilan.

Qu'en est-il également de l'hygiène et de la sécurité au travail, quand les personnels de l'UEMO Est qui occupent des locaux inadaptés se retrouvent contraints de faire avec, ou quand ceux de l'UEAJ continuent d'exercer dans des locaux déclarés non-conformes ? Nous sommes certes conscients des efforts de la Direction pour pallier ces difficultés mais nous tenons à ce que ces éléments soient pris en compte dans le bilan social.

Qu'en est-il également de la médecine du travail ? Le départ à la retraite du Dr MONROSE semble problématique puisqu'il n'est pas encore remplacé. Quelle solution concrète sera proposée aux agents ?

Le SNPES PJJ / FSU Martinique considère ces éléments essentiels pour ne pas avoir une vision tronquée de la réalité du territoire.

Concernant la formation

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique regrette que les formations proposées aux agents notamment par l'antenne locale du PTF, ne soient pas mentionnées, et qu'il n'y ait pas de visibilité sur le nombre et la qualité des agents qui y ont participé. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que des agents de catégorie C (agents techniques, adjoints administratif) ne se sentent pas concernés par l'offre de formation proposée et qu'il conviendrait de s'en préoccuper. Des formations techniques sont dispensées (formation choral...) notamment à l'adjoint administratif de l'UEAJ, mais cela ne figure pas.

A propos des 4 agents qui ont bénéficié d'une formation sur le plan national, il n'est pas fait mention non plus des formations qui leur ont été dispensées. Pourtant parmi eux, un agent a obtenu une qualification en tant que moniteur VTT.

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique continue à dénoncer la restriction par un quota arrêté à 4 agents retenus pour bénéficier des formations proposées par l'ENPJJ dans l'hexagone. Les critères d'éligibilité restent flous, et le quota fait clairement apparaître des contraintes budgétaires qui ne satisfont pas les besoins et les demandes des agents.

Pourtant ceux-ci sont nombreux à solliciter ces formations. La candidature aux dites formations est ouverte mais l'accès est restreint (beaucoup d'appelés mais peu d'élus), ce qui peut fortement dissuader les agents à postuler.

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique attire l'attention sur le fait que le temps de formation est pour les agents l'occasion de compléter, d'approfondir et d'enrichir leurs connaissances, c'est aussi l'occasion de profiter d'un temps de « respiration » pour sortir du quotidien, prendre du recul, se remettre en cause voire réactualiser les pratiques.

Par ailleurs, le point sur la formation des RUE fait apparaître quelques questionnements.

Quelles dispositions concrètes ont été prises pour assurer la formation interne des 4 agents concernés ? (où, quand, comment, quels moyens ?)

Le bilan formation ne fait pas apparaître la prise en compte de la FCO (formation continue obligatoire) et qui concerne particulièrement 2 agents issus du concours loi Sauvadet. Qu'en est-il ?

Qu'en est-il également de la formation des personnels du SAH (secteur associatif habilité) et du secteur conventionné ?

Le SNPES-PJJ/FSU Martinique avait antérieurement soutenu la demande des agents de l'EPEI qu'il conviendrait d'étendre à l'ensemble des agents, de bénéficier d'une formation aux premiers secours (PSC1), formation que nous jugeons nécessaire voire indispensable dans la prise en charge des jeunes dans le quotidien mais aussi dans les activités physiques et sportives. En ces temps de sensibilisation aux risques sismiques (exercice Richter), nous considérons que cette formation devrait s'imposer.

A propos du protocole d'accueil des stagiaires au sein des services, il serait judicieux d'en rappeler les termes et d'avoir des précisions sur sa déclinaison pratique.

Le bilan de la formation ainsi présenté énonce certes les principaux axes de formation sur le plan national de formation continue mais ne fait pas état de la formation sur le plan territorial à mettre en perspective. Qu'en est-il exactement ?

Proposition d'avis de la DT Martinique sur le versement de la PRS pour les personnels de l'UEHC

Depuis 2013, les personnels de l'UEHC sont en attente du versement de la prime de restructuration des services (PRS) suite à la fermeture et au déménagement de celui-ci sur Le Robert. Cette longue attente n'a que trop duré, alors qu'un droit est ouvert pour ces collègues. La délégation SNPES-PJJ/FSU fait la proposition d'un autre avis soumis au CTT pour exiger de l'administration un échéancier clair et transparent de mise en paiement.

Proposition d'avis de la Section Martinique du SNPES-PJJ/FSU au CTT PJJ Martinique du 23 mars 2017

Le CTT réuni le 23 mars 2017, après avoir approuvé l'avis de la DTPJJ Martinique concernant le versement de la Prime de Restructuration des Services aux agents de l'Unité Educative d'Hébergement Collectif installés depuis le 28 février 2013, exige que la DIR Ile-de-France / Outre-mer entreprenne les démarches pour régulariser la situation des agents concernés dans les plus brefs délais.

A cet effet, il demande qu'un échéancier relatif aux dispositions qui auront été prises soit établi rapidement.

Il sera vigilant à ce que tous les agents intéressés, notamment ceux qui sont mutés depuis, ne soient pas lésés